



**COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC**

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Montréal, le 27 mai 2008

Dave Bryans

Président

Association canadienne des dépanneurs en alimentation

217-466 Speers Rd

Oakville, ON L4K L6K

Michel Gadbois

Président, **Association Québécoise des Dépanneurs en Alimentation**

Vice-président, **Association canadienne des dépanneurs en alimentation**

1, rue Holiday, bureau 501

Pointe-Claire, Qc H9R 5N9

Objet : Coalition Nationale contre le Tabac de Contrebande

Chers messieurs,

Nous vous remercions pour votre invitation à adhérer à la « **Coalition Nationale contre le Tabac de Contrebande** » que vous venez de lancer à l'échelle nationale (lettres du 30 avril et du 8 mai). Même si nous visons comme vous l'élimination de la contrebande de tabac, la différence, à nos yeux, entre nos objectifs de santé publique et vos objectifs économiques entraîne certaines divergences de positions qui s'avèrent incontournables.

Comme vous le savez sans doute, l'objectif unique des groupes de santé est la protection de la santé publique. En ce sens, toutes nos interventions et les solutions que nous préconisons tiennent compte des impacts sur la santé de la population. Si nous visons l'élimination de la contrebande, c'est surtout dans une perspective de réduction des dommages causés par le tabac.

Votre objectif principal est de protéger la santé économique des détaillants¹. Cette mission est tout à fait légitime. La contrebande nuit aux commerces légaux et il est normal que leurs représentants réclament du gouvernement des interventions vigoureuses pour éliminer une compétition non seulement déloyale, mais illégale.

Ce qui crée problème pour nous, c'est qu'en même temps, l'intérêt des groupes de détaillants demeurera toujours la maximisation des ventes légales de tabac. C'est pour cette raison que les associations de détaillants québécois se sont traditionnellement enlignées avec l'industrie du tabac contre chaque nouvelle mesure efficace de réduction du tabagisme :

- Les mesures en garde sur les paquets de cigarettes (« *Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants* »²)

¹ "CCSA represents the collective economic interests of C-Store retailers and vendors in Canada and acts as the industry voice on matters of consequence with all levels of government and community groups", site web **Association canadienne des dépanneurs en alimentation**. http://www.conveniencestores.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=36&Itemid=52

² **Dennis Buechert**, « Les dépanneurs craignent la faillite : les nouveaux paquets de cigarettes seraient trop repoussants », **Le Soleil**, 6 juin 2002.

- Des restrictions pour encadrer la promotion aux points de vente³ (« *Veut-on tuer les dépanneurs?* »⁴)
- Les inspections et sanctions liées à l'interdiction de la vente de tabac aux mineurs (« *Le gouvernement arnaque les dépanneurs* »⁵)
- Les taxes élevées sur les produits du tabac
- L'interdiction des étalages de produits du tabac (« *La Gestapo à Charest va voir le jour. Ça devient Kafkaesque* »⁶; « *We will only succeed in showing the government how damaging these regulations will be to our industry if we stand together* »⁷).

Le fait que l'industrie du tabac finance plusieurs des associations de détaillants et qu'elle soit parfois étroitement liée à leurs activités de lobbying, notamment dans celles touchant la contrebande⁸, signale une convergence inquiétante avec les intérêts économiques des compagnies du tabac. Or, le seul et unique but de l'industrie du tabac est d'augmenter ses profits, et donc la consommation du tabac.

Ainsi, en cherchant à protéger uniquement les intérêts économiques des commerçants de tabac, certains de vos messages et solutions potentielles écartent les enjeux de santé publique et entraînent sur celle-ci des répercussions négatives importantes. Par exemple :

1) **Votre association réclame comme solution la baisse des taxes sur le tabac.**

Notons d'abord l'omission déplorable de toute mention de votre appui à la baisse des taxes dans la lettre et le dépliant de recrutement pour votre campagne. Pourtant, en même temps que vos lettres aboutissaient chez nous et chez nos partenaires, votre représentant, monsieur **Gadbois**, prêchait à plusieurs reprises devant le **Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes** en faveur d'une réduction des taxes⁹. Cette option, favorisée par l'industrie du tabac¹⁰, est vigoureusement contestée par les groupes de santé.

Conséquences désastreuses sur la santé

D'abord, baisser les taxes sur le tabac aura des conséquences immédiates et désastreuses pour la santé publique. Malgré la contrebande, la grande majorité des gens fument encore des cigarettes légales, tout comme lors de la crise de la contrebande dans les années 90 (au moins 7 personnes sur 10¹¹). L'année suivant la baisse des taxes de 1994 a vu une augmentation de près de 10 % du taux de tabagisme au Canada, renversant une tendance générale à la baisse¹². Seulement quelques années après la baisse des

³ Le ministre Allan Rock avait déposé, en 1999, un document de consultation pour restreindre la promotion aux points de vente. Les détaillants, surtout ceux représentés par l'**Association des détaillants en alimentation du Québec** (dirigée à l'époque par **Michel Gadbois**), ont effectué une immense campagne de lettres et de relations publiques contre ces mesures fédérales, qui n'ont finalement jamais vu le jour.

⁴ **Michel Gadbois**, président-directeur général de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA)**, article d'opinion : « Veut-on tuer les dépanneurs? », La Presse, 14 mai 1999.

⁵ Jean-François Cadieux, « Le gouvernement arnaque les dépanneurs », La Tribune de Sherbrooke, 22 août 2001.

⁶ **Michel Gadbois**, cité dans « Dissimulés, les produits du tabac », Le Quotidien, 27 mai 2008.

⁷ **Dave Bryans**, sur papier entête de la Atlantic Convenience Store Association, président de l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation**, lettre de mobilisation contre la réglementation sur les étalages et la promotion aux points de vente adressée aux détaillants de la Nouvelle-Écosse, non datée (été 2007).

⁸ L'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation** a agi en tant qu'hôtesse d'un événement financé par Imperial Tobacco et d'autres compagnies de tabac en novembre 2007. Une liste des invités qualifiait le ministre de la Santé et la Sûreté du Québec d'« épines au pied » (« thorns »). André Noël, « Philippe Couillard et la SQ, « épines au pied » de l'industrie du tabac », La Presse, 1er novembre 2007. Les panélistes choisis par les organisateurs étaient majoritairement en faveur de la baisse des taxes.

⁹ **Michel Gadbois**, représentant l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation** et l'**Association québécoise des dépanneurs en alimentation**, témoignages du comité numéro 30, 14 mai 2008, version non-éditée.

¹⁰ « *Si l'application de la loi ne résout pas le problème, la seule autre solution est de réduire les taxes [sur le tabac]* », paroles de **Yves-Thomas Dorval**, responsable des Affaires publiques chez **Imperial Tobacco Canada**, telles que rapportées par le journaliste William Marsden, The Gazette, 3 août 2007

¹¹ En 1993, la contrebande représentait environ 27 % du marché. Calculs à partir du tableau 2 de l'étude de Stephens, T, « Rapport d'atelier: Tendances dans la prévalence du tabagisme de 1991 à 1994 », Maladies chroniques au Canada, 16(1), hiver 1995, 27-32. http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mcc/16-1/c_f.html

¹² **Stephens, T**, « Rapport d'atelier: Tendances dans la prévalence du tabagisme de 1991 à 1994 », Maladies chroniques au Canada, 16(1), hivers 1995, 27-32. http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mcc/16-1/c_f.html

taxes, le taux de tabagisme avait augmenté de façon substantielle chez les jeunes au Québec, passant de 19 % en 1991 à 38 % en 1996¹³. En fait, des chercheurs de Santé Canada ont calculé que la baisse des taxes avait résulté en 355 000 nouveaux fumeurs à l'échelle du pays au cours des cinq années suivantes, provoquant 40 000 décès supplémentaires attribuables au tabac¹⁴.

Fausse solution

Deuxièmement, la baisse des taxes est une fausse solution à la contrebande. Le prix du tabac au Canada est loin d'être une cause déterminante de la contrebande. La contrebande est plus répandue dans les provinces et les pays¹⁵ ayant des prix moins élevés. Comme l'a dit la **Banque Mondiale**, « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, [...] ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* »¹⁶. Plusieurs pays ont combattu le problème à l'aide de meilleurs contrôles, sans toucher aux taxes¹⁷. La **Coalition canadienne pour l'action sur le tabac** a identifié une série de mesures de lutte contre la contrebande¹⁸ et ce sont ces dernières que nous appuyons.

2) Vous déformez les éléments historiques du problème.

La distorsion délibérée des événements passés entraîne une mauvaise compréhension du problème et mine la recherche de solutions efficaces qui favorisent la santé publique. Dans votre présentation devant le **Comité permanent de la Sécurité publique et nationale**, vous avez dit que les taxes devraient être réduites parce que « *cela a fonctionné en 1994* »¹⁹. Or, à l'époque, la contrebande a cessé uniquement parce que les compagnies de tabac ont décidé de suspendre leurs exportations aux gigantesques entrepôts hors taxes situés dans l'État de New York, desquels s'approvisionnaient les « Indian traders » pour revendre au Canada à partir d'Akwasasne²⁰. En fait, la contrebande elle-même découlait d'une campagne agressive orchestrée par l'industrie du tabac contre la politique des taxes élevées sur les cigarettes²¹, et aussitôt les taxes baissées, il n'y avait plus de raison d'alimenter les réseaux de contrebande. (Ce sont ces réseaux qui se sont redéveloppés cette fois sans l'industrie, qui sont en cause dans le problème actuel.) Il est donc extrêmement fallacieux et trompeur de dire que la baisse des taxes s'est avérée efficace pour enrayer la contrebande dans les années 90.

3) Votre implication dans certaines campagnes antérieures affecte votre crédibilité.

Dans le cadre de la campagne de 1993 visant à réduire les taxes, le « **Mouvement pour l'abolition des taxes réservées aux cigarettes (MATRAC)** » organisait des ventes illégales de cigarettes un peu partout au Québec²². Cette stratégie a été mise sur pieds dans les bureaux de l'**Association des détaillants en alimentation (ADA)**, en présence d'un représentant du **Conseil canadien des fabricants des produits du**

¹³ Sondage du **ministère de la Santé du Québec**, cité dans "L'usage du tabac a doublé en cinq ans au secondaire", par Katia Gagnon, La Presse, 22 oct. 1997.

¹⁴ Villeneuve, P., *et al.*, « The Impact of the Cigarette Price Rollback on the Future Health of Canadian Adolescents – draft » (non daté).

¹⁵ Joossens, L., Raw, M., "How can cigarette smuggling be reduced?", *British Medical Journal*, Volume 321, octobre 2000.

¹⁶ La **Banque mondiale**, « Le développement à l'Oeuvre ; Maîtriser l'épidémie ; L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999.

¹⁷ Joossens, L., Raw, M., "How can cigarette smuggling be reduced?", *British Medical Journal*, Volume 321, octobre 2000.

¹⁸ Voir http://www.cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2007/UNE%20GRAVE%20MENACE%20POUR%20LA%20TAXATION.pdf

¹⁹ Michel Gadbois, représentant l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation** et l'**Association québécoise des dépanneurs en alimentation**, témoignages du comité numéro 30, 14 mai 2008, version non-éditée.

²⁰ Noël, André, « Pause dans les exportations de tabac : Imperial Tobacco confirme avoir suspendu la vente de ses produits aux États-Unis », La Presse, 3 février 1994.

²¹ Jusqu'à présent, deux cadres supérieurs travaillant pour JTI ont été reconnus coupables pour avoir participé à la contrebande des années 90. JTI et plusieurs de ses dirigeants font présentement face à d'autres accusations criminelles portées par la GRC devant la Cour de justice de l'Ontario. Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces ont intenté des poursuites en responsabilité civile contre la même compagnie. La GRC a également exécuté des mandats de perquisition dans les bureaux d'Imperial Tobacco et Rothmans, Benson & Hedges.

²² Auger, Michel, « Fournisseurs du MATRAC : Le Ministère fédéral de la Justice oublie tout », *Journal de Montréal*, 13 juin 1993.

tabac²³. La coordination, les bureaux, les communications et les relationnistes du **MATRAC** étaient payés par l'**ADA** (l'**ADA** reçoit du financement de l'industrie du tabac).²⁴ Cette campagne a représenté une composante critique de la « crise de la contrebande », qui a mené à la suspension de la politique efficace des taxes élevées sur les produits du tabac, et toutes les conséquences qui en ont découlé.

En somme, le fait que vous, monsieur **Gadbois**, étiez président de l'**ADA** à ce moment-là, et que vous ayez également déjà travaillé comme relationniste pour le compte de **Benson** (aujourd'hui **Rothmans, Benson & Hedges**) et d'**Imasco** (propriétaire d'**Imperial Tobacco** à l'époque), nous empêche de croire en votre sincérité lorsque vous parlez de la lutte contre ce « fléau social [...] qui vient anéantir des années d'efforts de lutte au tabagisme »²⁵.

4) Votre discours laisse entendre que les cigarettes légales sont moins nocives que les cigarettes de contrebande.

Votre organisation fait partie de celles qui, de plus en plus, présentent les cigarettes de contrebande comme des cigarettes qui « ... ne sont d'ailleurs pas inspectées. Il n'existe aucun contrôle sur les ingrédients »²⁶, qui sont « non réglementées », fabriquées avec des « méthodes douteuses » utilisant du « tabac de qualité inférieure » avec des ingrédients qui seraient « sans équivoque interdit dans un marché réglementé »²⁷. Cela laisse entendre que les cigarettes de contrebande sont de moins bonne 'qualité' que les cigarettes légales.

La réalité, c'est que toutes les cigarettes sont aussi dangereuses les unes que les autres. La soupe toxique provenant de la combustion d'une matière organique, que ce soit du tabac régulier, du tabac avec additifs, du gazon ou du persil, comporte les mêmes risques de maladies et de décès pour tout fumeur régulier. (Il est également important de noter qu'actuellement, il n'existe aucun contrôle sur les ingrédients des cigarettes légales.)

Communiquer le message, directement ou indirectement, qu'une cigarette est « meilleure » qu'une autre, est dangereux, voire totalement irresponsable. Les impacts désastreux entraînés par la supercherie des supposées cigarettes « légères » montre à quel point des fausses justifications (qu'un fumeur se dise, par exemple : « Au moins c'est moins pire que les cigarettes régulières ! ») contribuent au tabagisme.

Même si nous déclinons votre invitation, nous demeurons entièrement engagés dans la lutte contre la contrebande. En effet, plus d'une centaine de groupes communautaires et de santé font partie de la **Campagne pour l'action sur la contrebande de cigarettes et la santé (CATCH)**, lancée par la **Coalition canadienne pour l'action sur le tabac** le 24 avril 2007²⁸. Nous continueront à combattre le phénomène des cigarettes de contrebande, mais notre analyse du problème ainsi que les solutions préconisées, contrairement à celles de votre organisation, visent d'abord et avant tout à réduire la souffrance et les décès causés par le tabac.



Louis Gauvin, coordonnateur

Cc : Partenaires, gouvernements, groupes concernés

²³ Noël, André, « Les épiciers ont créé de toutes pièces le mouvement des « dépanneurs généreux », La Presse, 27 janvier 1994.

²⁴ Noël, André, « La Route du tabac : Quand les médias se font complices », Le 30, vol. 18, no 4, avril 1994.

²⁵ Michel Gadbois, lettre du 8 mai 2008.

²⁶ Michel Gadbois, lettre du 8 mai 2008.

²⁷ Norman Inkster, panéliste principal du Forum sur la vente illégale de produits du tabac, organisée par l'**Association canadienne des détaillants en alimentation**, 2 novembre 2007.

²⁸ Voir http://www.cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2007/CATCS%20communiqu%20de%20presse%20070424.pdf